



Feuillet 2026 -

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

|                         |            |
|-------------------------|------------|
| Membres titulaires      | 40         |
| Titulaires Présents     | 39         |
| Suppléants avec vote    | 1          |
| Pouvoirs                | 0          |
| Nombre de votants       | 40         |
| Date de convocation     | 27/03/2026 |
| Certifiée exécutoire le | 04/04/2026 |
| Affichée le             | 13/04/2026 |
| Transmis en préfecture  | 13/04/2026 |

*Le quatre avril deux mille vingt six à quatorze heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.*

**TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE:** BAYLE Christophe, BERNARD Sylvain, BEZEAU Sophie, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, BOUDIN Olga, CASSAN Stéphanie, CHASSEING Daniel, CHEYPE Sandrine, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, DUBOIS Céline, DUPUY Nathalie, DUVAL Patrick, ENSERGUEIX Jean-François, GARAIS Daniel, GIOUX Sylvain, GUSTIN Fabienne, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LARIVIERE Chrystel, LAURENT André, LEFEVRE Corinne, LEGRAIN Alexia, LEGRAIN Olivier, LELIEVRE Carla, MADRANGE Christian, MAZALEYRAT Agathe, MORATILLE Gérard, PETIT Christian, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Philippe, RUAL Bernard, SENEJOUX Geneviève, TAVERT Gérard, URBAIN Jean-Yves, VAN ROEKEGHEM Frédéric,

**SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE :** DUPUY Catherine

**SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE :** GOUMOT-LABESSE Lionel, GALLAT Geneviève, GAGE Pascal, BEAUVAIS Hélène, ORZOLEC Catherine, SENEJOUX Philippe

**EXCUSES:** VIGROUX-SARDENNE Josiane (représentée par DUPUY Catherine)

**Secrétaire :** CHASSEING Daniel.

**25-2026- Election du bureau communautaire.**

Le président rappelle que le bureau de l'EPCI est composé d'un Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres. Au-delà du Président et des vice-Présidents, il n'y a pas de composition minimale ou maximale imposée par la loi.

Monsieur le Président propose à l'assemblée que le bureau communautaire soit composé :

- du Président
- des 7 Vice-Présidents

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, 40 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :**

- ✓ Acte que les personnes suivantes sont membres du bureau communautaire : Philippe JENTY, Christophe PETIT, Alexia LEGRAIN, Bernard RUAL, Jean-Yves URBAIN, Pierre PEYRAMAURE, Didier JARRIGE, Sophie BEZEAU

Fait à Treignac le 13/04/2026

Le Président, Philippe JENTY.

